

Elaborer ou mettre à jour et faire vivre son document unique

De l'évaluation des risques professionnels (DUER) au pilotage d'un plan d'actions de préventions des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRiPACT ou plan d'action suivant la taille de l'entreprise).

PUBLIC VISE

Chef d'entreprise, dirigeant, manager, référent sécurité, IRP (CSE, CSSCT), salariés

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire (connaissance de la réglementation applicable à l'entreprise souhaitée).

OBJECTIFS

- **Comprendre** les enjeux pour l'entreprise
- **Identifier et réaliser** les étapes clés de l'évaluation des risques professionnels
- **Agir** efficacement sur les risques prioritaires identifiés (Top Actions)
- **Piloter** un plan d'actions de prévention pour faire de ce document unique un réel outil d'amélioration des conditions de travail et de sécurité au plus proche du terrain

CONTENU

1/Etat des lieux :

- Présentations
- Enjeux réglementaires et juridiques
- Diagnostic
 - Analyse du document unique si existant
 - Documents obligatoires
 - VGP
 - Accidentologie/Maladies professionnelles
 - Organisation en place (visite de l'entreprise si formation en intra)

2 /Méthodologie :

- Les fondamentaux de la prévention des risques
 - Danger
 - Risque
 - Situation dangereuse
 - Accident
 - Maladie professionnelle
- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Prévention/ protection
- Les étapes de construction de l'évaluation des risques
- Critères d'évaluation des risques
- Méthode T.O.H.

3/ Mise en pratique :

- Définir les Unités de travail
- Exercices pratiques d'analyses et d'observations de situation de travail réelles, échanges avec les salariés pour identifier les risques professionnels
- Analyse documentaire et terrain pour identifier les mesures de prévention existantes
- Utilisation et/ou développement d'outils/méthodes pour réaliser les exercices pratiques

4/ Plan d'actions :

- Faire une synthèse des constats prioritaires identifiés
- Evaluer les risques et établir le top actions (maxi 10) des risques prioritaires
- Identifier des actions de prévention et de protection (T.O.H.) à proposer en vue de solutionner des problématiques importantes
- Poursuivre ce travail pour l'ensemble des risques identifiés

Elaborer ou mettre à jour et faire vivre son document unique

MOYENS PEGAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Formateur IPRP enregistré à la DREETS Occitanie et certifié par l'INRS
- Formation adaptée aux risques et aux métiers de l'entreprise
- Apports théoriques et pratiques avec outils et mise en situations réelles sur le terrain
- Travaux pratiques sur Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels
- Remise d'un support pédagogique

MOYENS D'EVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des acquis pour mesurer les connaissances acquises pendant la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation
- Evaluation de la qualité de la formation et du formateur à la fin de cette formation

DUREE

2 Jours / 14 heures

FORMAT

- Intra-entreprise
- Présentiel ou distanciel – Groupe de 12 personnes maximum

LIEU ET DATE

- **Lieu** : à définir
- **Dates** : à définir

TARIF

Tarif : 1800 € HT (forfait groupe) pour les 2 journées de formation

Notre organisme de formation est attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap. Afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation de nos prestations, nous vous invitons à contacter notre référent handicap :

 referenthandicap@preventer.fr

 **06 82 12 94 61**